SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : http://67.snuipp.fr/
Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu
page twitter : http://twitter.com/snuipp67

Déclaration liminaire du 13 novembre 2014

Madame l'inspectrice d'Académie,

Plus de deux mois après la rentrée scolaire, cette CAPD permet de dresser un premier bilan.

Toutes les écoles du département sont passées aux nouveaux **rythmes scolaires** et cette question est toujours au cœur des préoccupations des enseignants. Lors de nos rencontres avec la profession, ils font souvent état de conditions de travail dégradées et spécialement les directeurs.
Certains constatent un impact du péri-scolaire sur la qualité du temps scolaire, son organisation est compliquée et entraîne sur les fins de semaine une fatigue des enfants, et plus particulièrement en maternelle, où ils sont désorientés et souffrent de l'allongement du temps passé en collectivité.
On touche ici au problème de fond d'une réforme qui reste avant tout celle du péri-scolaire. L'organisation et la qualité des activités proposées sont directement liées à un financement souvent insuffisant. Le SNUipp-FSU ne peut pas accepter une réforme qui ne traite pas de façon équitable l'ensemble des élèves et qui dégrade les conditions de travail et de vie personnelle des enseignants.
Pour l'instant, le ministère s'est contenté de reconduire le fonds d'amorçage pour 2015-2016. C'est insuffisant pour le SNUipp qui considère qu'il faut répondre au mécontentement des personnels en assouplissant les 108 heures et en reconnaissant financièrement leur surcharge de travail. Mais aussi revoir l'organisation de la semaine pour prendre réellement en compte le rythme des élèves. Pour cela il est essentiel de s'appuyer sur des études scientifiques et sur un bilan objectif plutôt que de déclarer hâtivement comme la ministre « qu'on est en avance de trois semaines d'apprentissage. » Pour le SNUipp, le dossier n'est pas clos.

Beaucoup d'autres dossiers nécessitent toute notre attention.

La simplification des tâches administratives des directeurs n'a été que trop peu prise en compte par le ministère lors des chantiers métier. En CAPD, lors de notre entrevue en fin d'année et plus récemment par courrier, nous avons demandé la tenue d'un **groupe de travail départemental** à ce sujet. Le ministère a fait paraitre dernièrement au BO une circulaire qui enjoint les services départementaux d'organiser un travail au niveau départemental en ce sens. Que de temps de perdu. Nous sommes également inquiets de voir arriver à échéance beaucoup de contrats d'EVS, sans aucune annonce dans le sens d'une reconduite de ces contrats. Nous rappelons que le SNUipp-FSU demande des contrats pérennes et statutaires pour ces personnels précaires, pourtant indispensables au fonctionnement des écoles.

Le SNUipp-FSU67 s'est opposé aux redéfinitions des ORS des **titulaires remplaçants**. Nous nous opposerons fermement à de nouvelles dégradations de leurs conditions de travail par des obligations d'astreinte. De même, nous serons attentifs à ce que les **fonctionnaires stagiaires** concernés aient la possibilité, comme le prévoient les textes, de choisir les modalités de remboursements de leur frais de stage lorsqu'ils se situent en dehors de leur résidence administrative ou de leur résidence personnelle.
Le SNUipp-FSU67 se fait ici le porte-parole des enseignants pour dénoncer le manque criant de **formation continue**. Toutes les dernières analyses européennes s'entendent pour affirmer qu'elle est le principal levier pour permettre aux enseignants d'interroger leurs pratiques en connexion avec la recherche pour une meilleure réussite des élèves.

Enfin pour finir, à deux semaines des **élections professionnelles**, le SNUipp-FSU est inquiet du peu d'ouverture de comptes électeurs. Les élections de 2011, avec l'introduction du vote électronique et bien que cela ne soit pas le seul facteur incriminé, avait vu de manière très sensible augmenter le taux d'abstention, alors même que les enseignants avaient de tous temps voté massivement pour élire leurs représentants du personnel.

La complexification des opérations cette année risque de ne pas enrayer ce phénomène qui n'est pas bon pour la démocratie de notre pays.
La refonte du dialogue social voulu par les gouvernements ne peut fonctionner qu'en reposant sur un juste équilibre des partenaires et une représentativité des enseignants à la hauteur des enjeux que sont les conditions de travail, les salaires et la qualité de l'Ecole de demain. Beaucoup de nos collègues ne font que peu usage de leurs messageries professionnelles sur lesquelles arrivent toutes les informations et communications du rectorat.
Nous vous demandons, Madame l'inspectrice, de vous adresser aux enseignants du département via les écoles, puisque les listes de diffusion des directeurs et directrices comportent le plus souvent les adresses personnelles, afin de les sensibiliser à l'importance de ces élections.